



## **La Région rencontre les 13 communes concernées par la montée en débit des sous-répartiteurs dans le cadre du déploiement du très haut débit**

**Basse-Terre, le 14 octobre 2015**— La Région Guadeloupe a engagé aux côtés de l'Etat, une démarche visant à définir une stratégie régionale et un schéma directeur d'aménagement numérique de Guadeloupe. Cette initiative s'inscrit dans le programme national de couverture en Très Haut Débit du territoire national.

Ainsi, la collectivité régionale porte le schéma directeur d'aménagement numérique qui définit les besoins, à moyen terme, du territoire en très haut débit. Plusieurs actions ont ainsi été programmées sur la période 2015-2017, première phase du projet porté par la Région : le déploiement des câbles sous-marins pour la desserte des îles du Sud, le déploiement de la fibre optique sur 8 communes, la mise en œuvre d'une opération de montée en débit de 72 sous-répartiteurs en 3 temps.

Depuis mars 2015, la Région a lancé la première étape de montée en débit de sous-répartiteurs sur le territoire. Cette opération concerne cinq communes dites rurales : Baillif, Vieux-Habitants, Bouillante, Pointe Noire et Petit Canal. 5476 prises téléphoniques sont visées, les travaux devraient s'achever en fin d'année pour une mise en service à partir de fin janvier 2016.

La seconde étape de montée en débit des sous-répartiteurs sera présentée aux maires des 13 communes concernées soit 43 sous-répartiteurs

**le jeudi 15 octobre 2015**

**À 16heures**

**Hôtel de Région**

## **STRATEGIE NUMERIQUE : LE TRES HAUT DEBIT**

La Région Guadeloupe s'investit pour le développement des Technologies de l'information et de la Communication sur son territoire.

Il s'agit de mettre en place les infrastructures nécessaires à la distribution du haut et très haut débit, car les Guadeloupéens sont de plus en plus nombreux à utiliser Internet et exigeants en termes de besoins(téléchargements, rapidité des ordinateurs, débit effectif et qualité de réseau).

Pour cela, la collectivité a déjà engagé de nombreuses actions telles que la construction d'un câble sous-marin, afin de raccorder la Guadeloupe aux réseaux mondiaux de télécommunications.

La Région, en concertation avec la Préfecture, les communes et les structures intercommunales et de nombreux acteurs publics, s'est dotée d'un schéma d'aménagement numérique.(SDAN)

Le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) de la Guadeloupe vient préciser les objectifs et ambitions exposés dans la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique. Il indique, commune par commune, les choix technologiques envisageables compte-tenu de l'existant.

EN RESUME

LES AMBITIONS DU PROGRAMME GUADELOUPE THD

A l'horizon 2022 :

Garantir la couverture numérique du territoire et tendre vers l'universalité du Très haut débit pour tous, à un tarif pertinent

Privilégier un mixage de technologies afin de garantir un déploiement le plus rapide possible et à moindre coût

Garantir la continuité territoriale numérique de toutes les îles de Guadeloupe par leur raccordement à câbles optiques sous-marins

## **LES PRINCIPALES OPTIONS RETENUES PAR LA STRATEGIE DE COHERENCE REGIONALE POUR L'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

L'ambition privilégiée pour la Guadeloupe à l'horizon 2022 consiste à :

- garantir la couverture numérique du territoire et tendre vers l'universalité du très haut débit pour tous, à un tarif pertinent ;
- privilégier un mixage de technologies afin de garantir un déploiement le plus rapide possible et à moindre coût ;
- garantir la continuité territoriale numérique de toutes les îles de Guadeloupe par leur raccordement à un câble optique sous-marin.

Cette ambition a été formalisée dans le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) de la Guadeloupe qui indique, commune par commune, les choix technologiques envisageables compte-tenu de l'existant. Il a été approuvé par l'assemblée plénière en octobre 2012.

La programmation des investissements prévoit :

- Un raccordement des îles de Marie-Galante, des Saintes et de Désirade par fibre optique ;
- Une couverture complète du territoire par une combinaison de technologies : des déploiements en fibre optique ainsi que par technologies alternatives.

Le plan d'investissement pour parvenir à ces objectifs représente un montant total de 155 millions d'euros en 10 ans.

La méthode de sélection des investissements a privilégié l'emploi d'une technologie qui n'excède pas 1000€/prise raccordable. Ainsi, l'emploi de la technologie FTTH a été préconisée lorsque son coût par zone de mutualisation n'excède pas 1000€/prise raccordable ; en complément, la technologie FTTN(montée en débit de sous-répartiteurs) a été préconisée pour les autres cas de figure.

## **LE CALENDRIER**

Le pilotage de ces investissements est prévu en deux temps :

- une première tranche d'investissement sur la période 2014-2017
- une seconde tranche d'investissement sur la période 2018-2022

La Région assure la maîtrise d'ouvrage du projet afin de lancer rapidement les opérations.

### **Détail de la mise en œuvre de la première phase du projet**

Sur la période 2014-2017, sont prévus :

- **le déploiement de la fibre optique sur 8 communes** (Abymes, Gosier, Baie-Mahault, Morne-à-l'eau, Saint-Claude, Gourbeyre, Trois-Rivières, Capesterre –BE) totalisant 79.700 logements

- **la mise en œuvre d'une opération de montée en débit de 72 sous-répartiteurs en trois temps :**

\* 10 sous-répartiteurs répartis sur 5 communes rurales (Baillif, Vieux-Habitants, Bouillante, Pointe-Noire, Petit-Canal) : 5.476 prises téléphoniques ;

\* 43 sous-répartiteurs répartis sur 13 communes (Abymes, Anse-Bertrand, Baillif, Bouillante, Capesterre BE, Gourbeyre, Le Moule, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Petit-Canal, Saint-François, Sainte-Rose, Vieux-Habitants) : 11695 prises téléphoniques ;

\* 19 sous-répartiteurs répartis sur les 5 communes des îles du sud : 2.641 prises téléphoniques.

\* raccordement par câbles sous-marins en fibre optique des îles du Sud.

Cette première phase va représenter un investissement 81,8 millions d'euros. La participation des communes est de l'ordre de 16M€, la Région doit mettre 16,36M€, la part résiduelle pour le Département serait de l'ordre de 6M€, l'Etat et le Feder apportant le reste. Reste à savoir si les communautés d'agglomération pourraient accompagner aussi.

Elle va être mise en place graduellement, opération par opération. L'objet de la réunion de ce jeudi 15 octobre consistait à lancer les travaux des 43 sous-répartiteurs de Guadeloupe continentale.

### **Opération Montée en débit de 43 sous-répartiteurs :**

Le coût de la montée en débit des 43 sous-répartiteurs est estimée à 12M€. Selon le plan de financement établi :

- 2,41M€ devraient être pris en charge par les communes et les structures intercommunales,
- l'Etat supportera 2,85M€,

- 3,37M€ seront répartis sur la Région et le Département(dont 2,4M€ pour la collectivité régionale)

- l'Europe participe à hauteur de 3,37M€

**Lors de cette réunion, la problématique des communes fortement endettées a été posée ainsi que leur capacité à participer au financement du projet. Le président de Région s'est engagé à poser le problème auprès de l'association des maires, et aussi à explorer la piste de financement par les communautés de communes.**

La phase 2 : 2018-2022

\*achèvement du déploiement de la fibre optique : 48700 logements

## **QU'EST CE QUE LA MONTEE EN DÉBIT ?**

Dans un premier, il faut rappeler que les débits possibles dépendent de la longueur totale du câble et du diamètre de celui-ci. Aussi, la montée en débit consiste à :

- rapprocher la fibre optique de l'abonné et ainsi diminuer la longueur du câble de cuivre restant ;
- à déployer une armoire (point de raccordement mutualisé) à proximité immédiate du sous-répartiteur.

La réalisation d'une opération de Montée en Débit n'est autorisée, outre les critères techniques, que sur les zones de sous-répartition (SR) ne faisant pas l'objet d'une intention de déploiement d'un opérateur FTTH dans les 36 mois. Sur la Guadeloupe, 201 sous-répartiteurs étaient éligibles à la montée en débit ; la Région Guadeloupe en a sélectionné 72 pour lesquels l'opération se révélera particulièrement efficace. Dans la phase discutée en réunion ce 15 octobre, seuls 43 sous-répartiteurs étaient concernés.

### **Les travaux à réaliser :**

L'entreprise chargée des travaux réalise :

- la commande de réaménagement de la boucle locale à Orange ;
- la dalle béton qui accueillera la nouvelle armoire
- la pose de la chambre PRM et des fourreaux jusqu'à la chambre de la SR,
- le raccordement à l'énergie

### **Les principales étapes :**

Un projet de montée en débit nécessite généralement de 15 à 18 mois de réalisation ; il intègre plusieurs périodes, incompressibles, de prévenance des opérateurs du dégroupage.

3 phases principales :

- phase d'études et de commandes : 1 à 2 mois ;
- phase de construction et de réception : 10 à 12 mois ;
- phase de mise en service et de basculement des accès : 3 à 4 mois.

Les communes devront aider à choisir les lieux d'implantation des armoires. Il faudra aussi s'entendre sur la création des logements urbains qui seront présents, car ils auront un impact sur le nombre d'utilisateurs d'internet.

## **LE SCHEMA DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES**

Le déploiement des infrastructures THD n'a de sens que s'il sert une ambition plus grande : celle de la défense de l'attractivité économique du territoire, de l'anticipation du développement sur le territoire de nouvelles activités économiques créatrices d'emploi.

C'est pourquoi en parallèle du projet d'infrastructures THD, la Région a lancé depuis l'année dernière des travaux visant à identifier les services et usages numériques que permettra le nouveau réseau. Cet exercice de prospective a pour ambition d'anticiper les besoins nouveaux en compétences, et activités et de s'y préparer collectivement.

Tous les domaines sont visés, mais sont examinés en priorité les domaines suivants :

- tourisme et culture
- open data et administration électronique
- santé – social
- transition énergétique et environnementale
- mobilités
- économie
- éducation, enseignement supérieur et recherche

La feuille de route sera rendue d'ici la fin de cette année.